

D. Programme d'équipement

Version pour mise à l'enquête 08.11.2024

Validé par le Conseil municipal en séance du 15.10.2024



Urbaniste mandaté

nomad
architectes valais sàrl

rue Sainte-Marguerite 16
1950 Sion
t +41 27 327 75 71
f +41 27 327 75 76

www.nomadarchitectes.ch
sion@nomadarchitectes.ch

Tables des matières

1. Résumé.....	4
2. Introduction	5
3. Situation actuelle	6
3.1. Aperçu de l'état d'équipement	6
3.2. Coûts de l'équipement.....	6
4. Planification.....	7
4.1. Secteurs à équiper	7
4.2. Echelonnement temporel	28
4.3. Le programme d'équipement	29
5. Annexes.....	30

1. Résumé

Équipement zones à bâtir		
Surface totale de la zone constructible (zones logements + touristiques + zones artisanales) (n.c. zones d'intérêt général A/B/C)	237.6 ha	
Surfaces équipées	230.1 ha	96.8 %
Surfaces partiellement équipées / à équiper	7.5 ha	3.2 %
Surfaces à équiper entre 0 et 5 ans	2.8 ha	1.2 % de la zone constructible
Surfaces à équiper entre 6 et 10 ans	3.3 ha	1.4 % de la zone constructible
Surfaces à équiper entre 11 et 15 ans	1.4 ha	0.6 % de la zone constructible
Coûts		
Participation communale	25 % sauf routes de contournement (100 %) ou si commune propriétaire.	
Coût global pour la commune	2'729'000.-	
De 0 à 5 ans	290'000.-	10.6 %
De 6 à 10 ans	919'000.-	33.7 %
De 11 à 15 ans	1'520'000.-	55.7 %
Participation annuelle moyenne		
De 0 à 5 ans	57'900.- / an	
De 6 à 10 ans	183'800.- / an	
De 11 à 15 ans	304'000.- / an	
Coût moyen annuel pour la commune	181'933.- / an	Soit 67.30 par habitant par an (2703, chiffre 12.2022)

2. Introduction

Depuis 1999, au travers de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT, art.14-15), le canton du Valais a concrétisé les exigences légales de la Confédération, demandant aux communes d'établir un programme d'équipement en la forme d'un document public qui le lie. Cet outil de planification met en pratique la nécessité pour les collectivités publiques d'équiper leurs zones à bâtir dans un délai de 15 ans (art. 19 LAT).

Ce même article, à l'alinéa 1, précise également ce à quoi un terrain équipé doit convenir :

« Un terrain est réputé équipé lorsqu'il est desservi d'une manière adaptée à l'utilisation prévue par des voies d'accès et par des conduites auxquelles il est possible de se raccorder sans frais disproportionnés pour l'alimentation en eau et en énergie ainsi que pour l'évacuation des eaux usées. »

En détaillant un phasage, la Commune s'assure d'un développement cohérent de son territoire en priorisant les secteurs stratégiques à équiper. Cet échelonnement est également un gage d'une gestion saine du financement de tels travaux.

Ce document est une pièce indispensable dans le cas d'une révision du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones. La commune d'Anniviers, au travers du programme d'équipement, s'assure de la cohérence territoriale de son projet et démontre sa faisabilité financière.

Le présent programme d'équipement s'est construit autour des prescriptions émises par le Canton au travers de son vade-mecum pour le programme d'équipement pour les zones à bâtir, publié en 1999.

3. Situation actuelle

3.1. Aperçu de l'état d'équipement

Afin de déterminer quels secteurs sont encore à équiper, il convient de procéder à un diagnostic de la situation actuelle en termes d'équipements.

Routes, conduites techniques (eau potable, eaux à évacuer, électricité, etc.), sont inventoriées et permettent de déterminer le niveau d'équipement de chaque parcelle. Trois classes sont distinguées, les parcelles équipées, partiellement équipées et non équipées.

L'article 19 de la LAT précise la notion de terrain équipé. Il faut pouvoir se raccorder au réseau existant « sans frais disproportionnés ». Cette définition est évidemment sujette à interprétation. Dans la pratique courante, une distance de 100 mètres, voire plus dans certains cas, entre une parcelle et un point de raccordement à l'équipement est admise.

Dans cette phase de diagnostic, ne sont considérées que les surfaces à proprement parlé constructibles, à savoir :

- La zone vieux village et extension village
- Les zones haute / moyenne et faible densité
- La zone d'activités touristiques
- La zone artisanale

Au total, ces zones représentent une surface de 237.6hectares.

3.2. Coûts de l'équipement

Afin d'estimer les coûts totaux de l'équipement manquant, les prix unitaires suivants ont été définis :

- Routes_____1'000.- / m (750.- / m si existante)
- Chemins piétons_____50.- / m
- Eaux de surfaces_____150.- / m
- Eaux usées_____150.- /m
- Eau potable_____150.- / m
- Chauffage à distance_____300.- / m
- Conduites industrielles_____100.- / m
- Géomètre (RP)_____3.- / m²
- PAD / PQ_____3.- / m²

Les coûts seront détaillés, pour chacun des secteurs, dans des fiches en annexe.

3.3. Coûts de l'entretien de l'équipement existant

Dans une optique de gestion financière durable, il convient également de considérer les coûts d'entretien des infrastructures et réseaux existants. Le tableau récapitulatif intègre cette composante afin d'avoir un aperçu global des frais à charge de la collectivité liés à l'équipement.

4. Planification

4.1. Secteurs à équiper

Pour déterminer les secteurs à équiper, la méthodologie suivante a été suivie :

- Réseaux en version informatique (route, eau potable, eaux à évacuer, électricité, etc.)
- Intégration dans un environnement SIG
- Application d'un buffer de 100 mètres pour les réseaux existants (en bleu clair ci-dessous), 50 mètres pour les routes.
- Confrontation avec les parcelles des zones constructibles (en jaune ci-dessous)
- Vérifications de détail

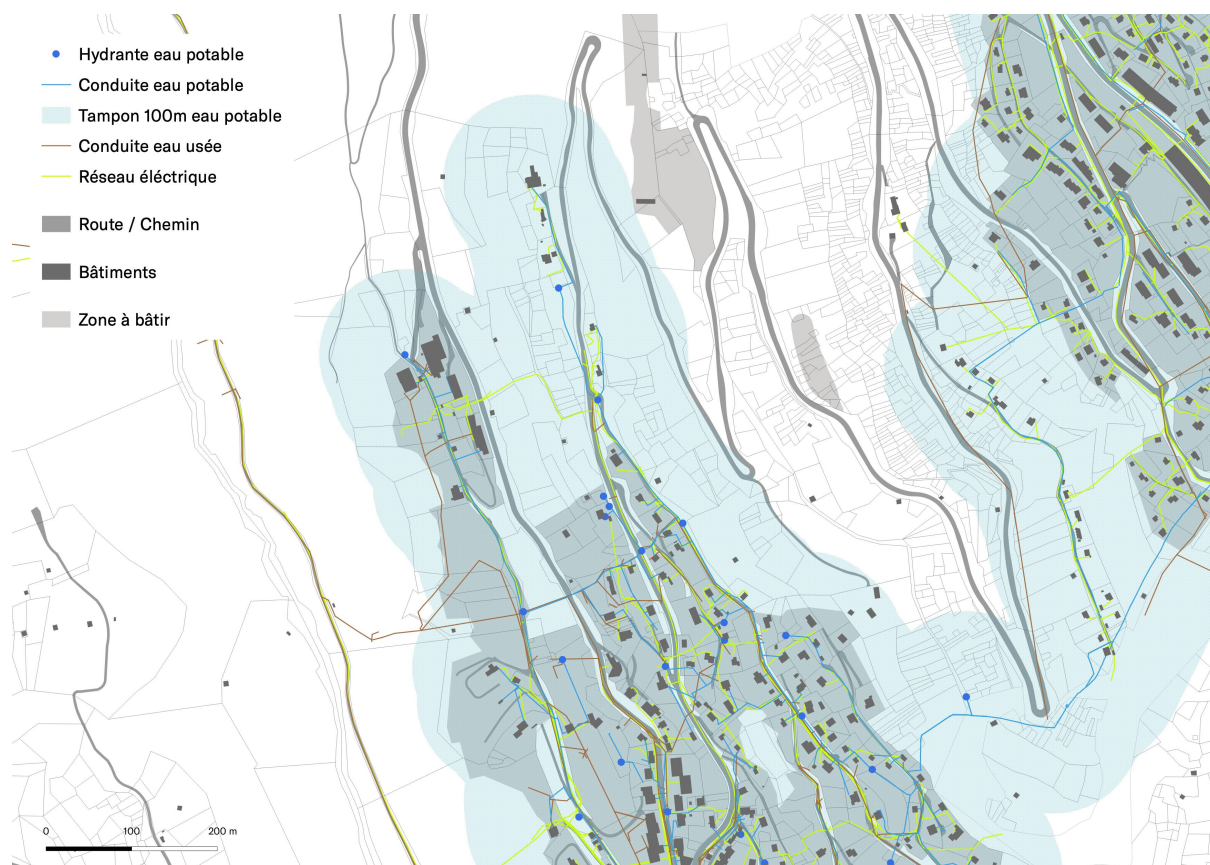
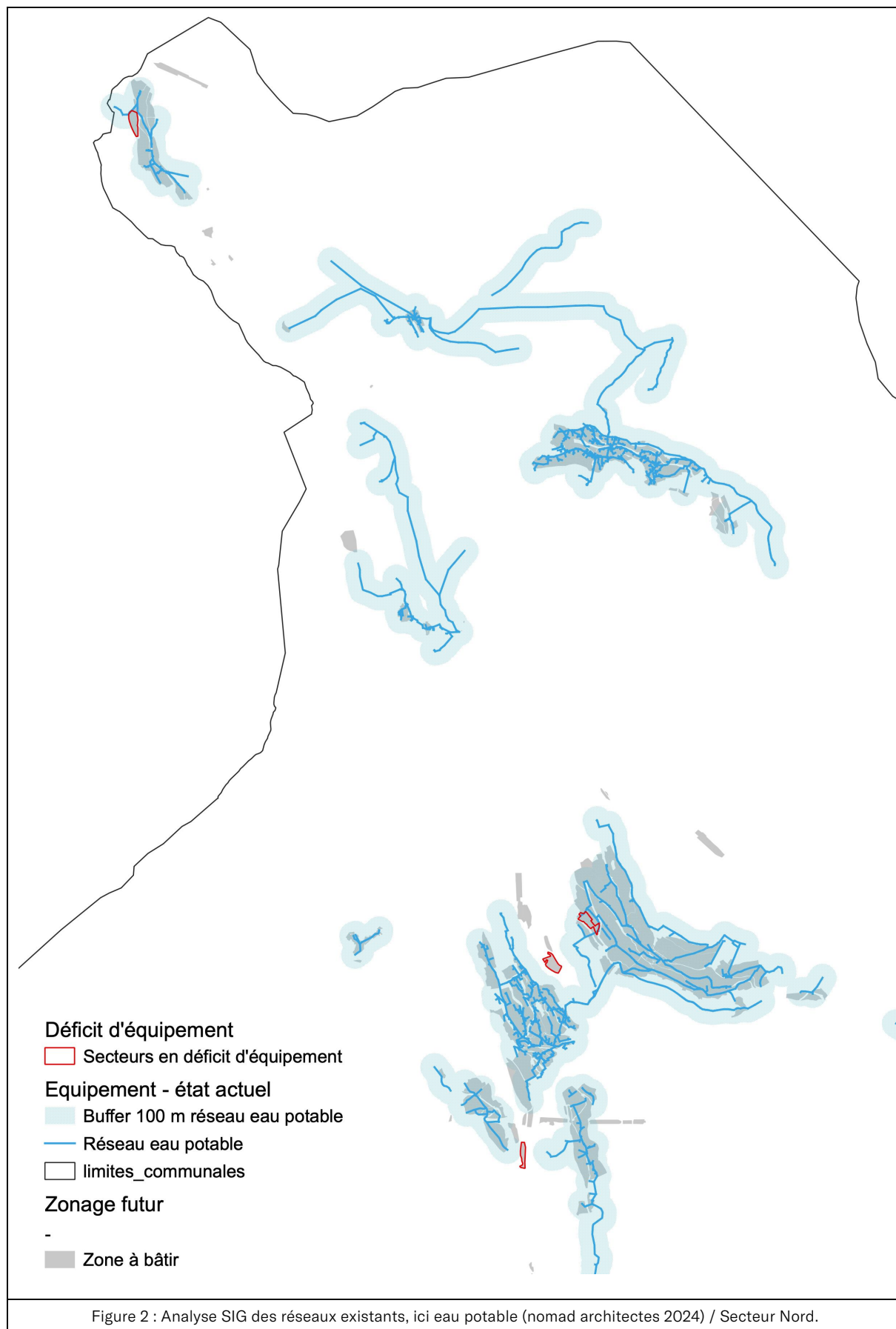
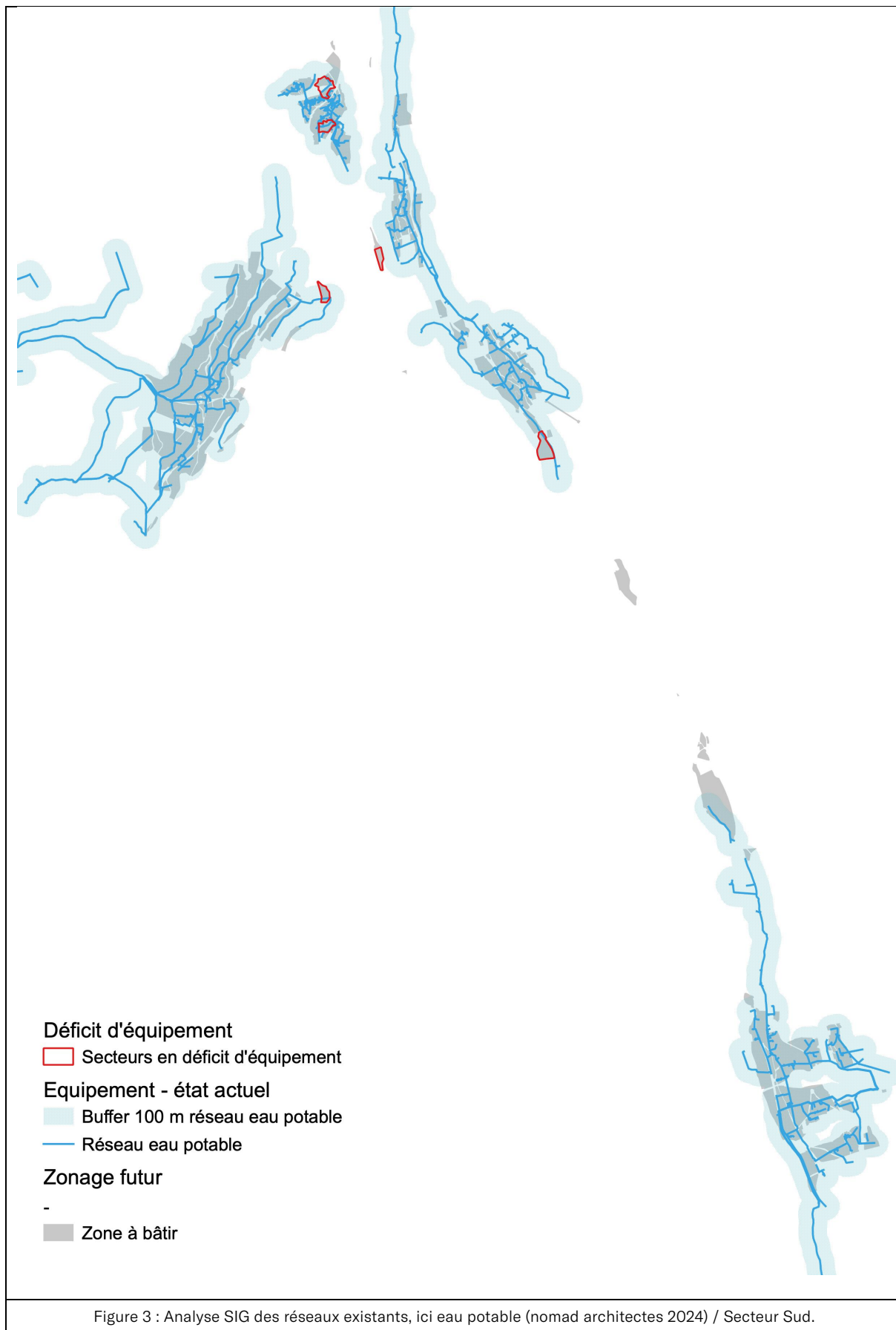
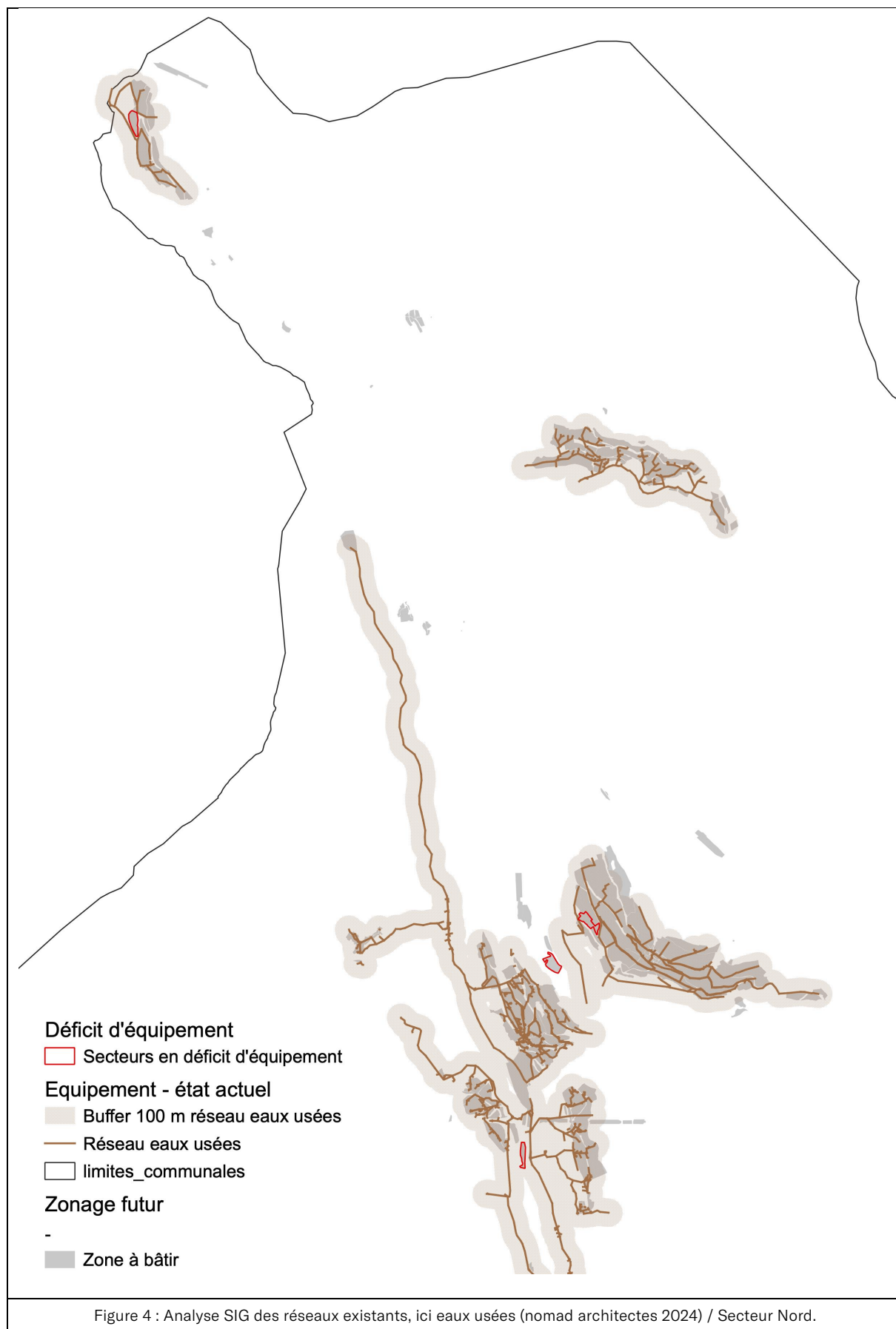


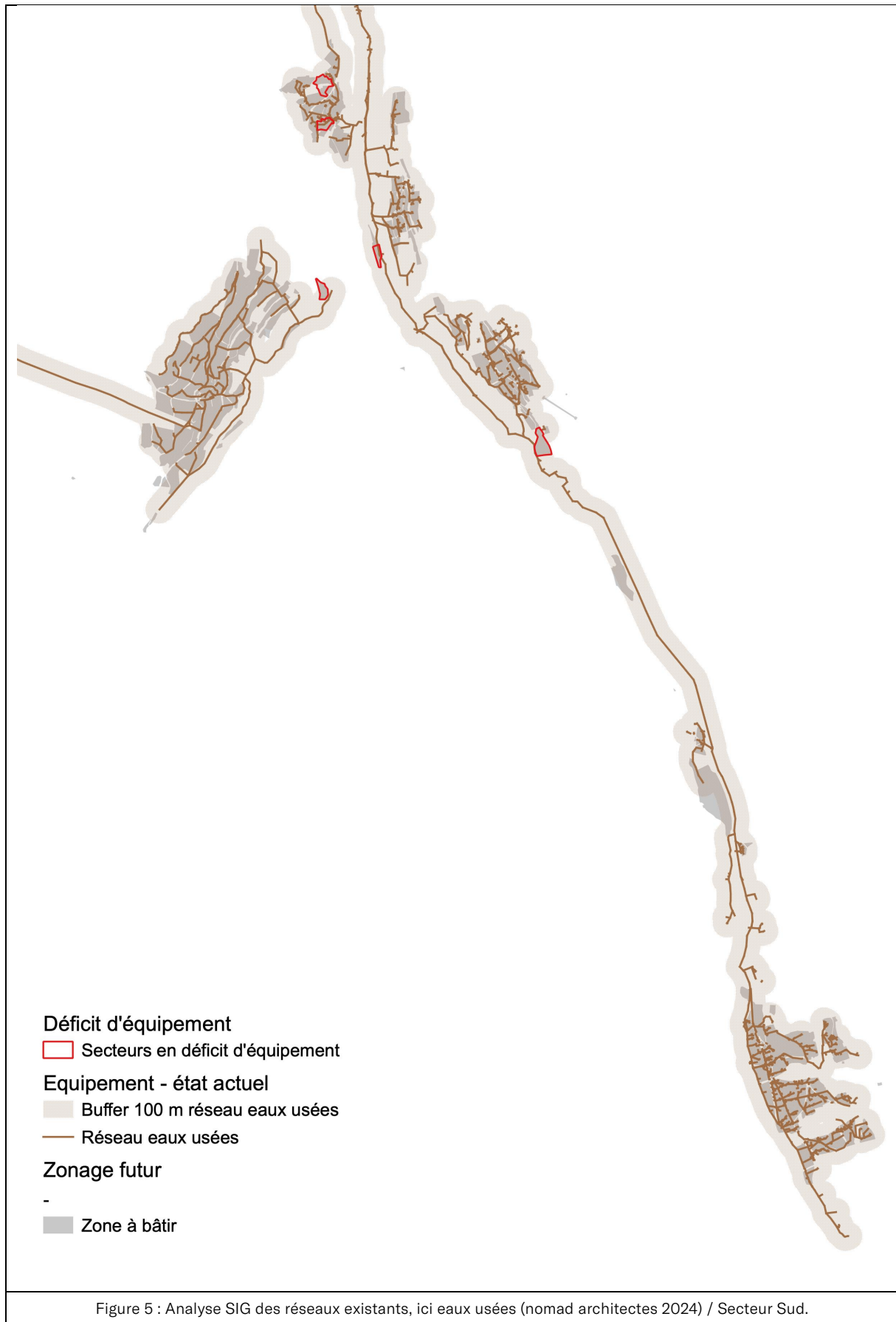
Figure 1 : Analyse SIG des réseaux existants, ici eau potable (nomad architectes 2021).

Cette analyse a permis de relever 9 secteurs partiellement équipés, représentant une surface de 7.5 hectares, soit le 3.2 % de la zone constructible.









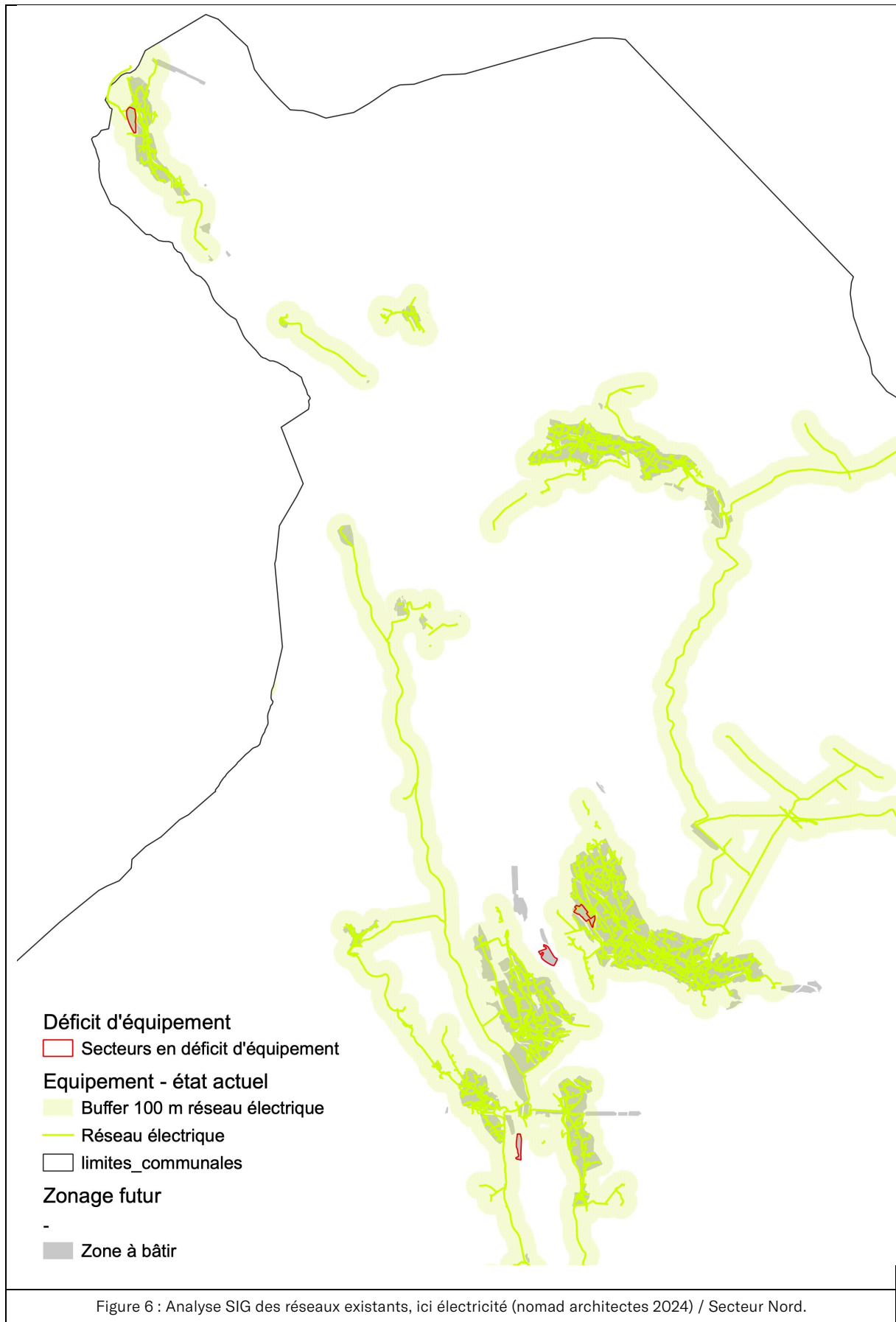
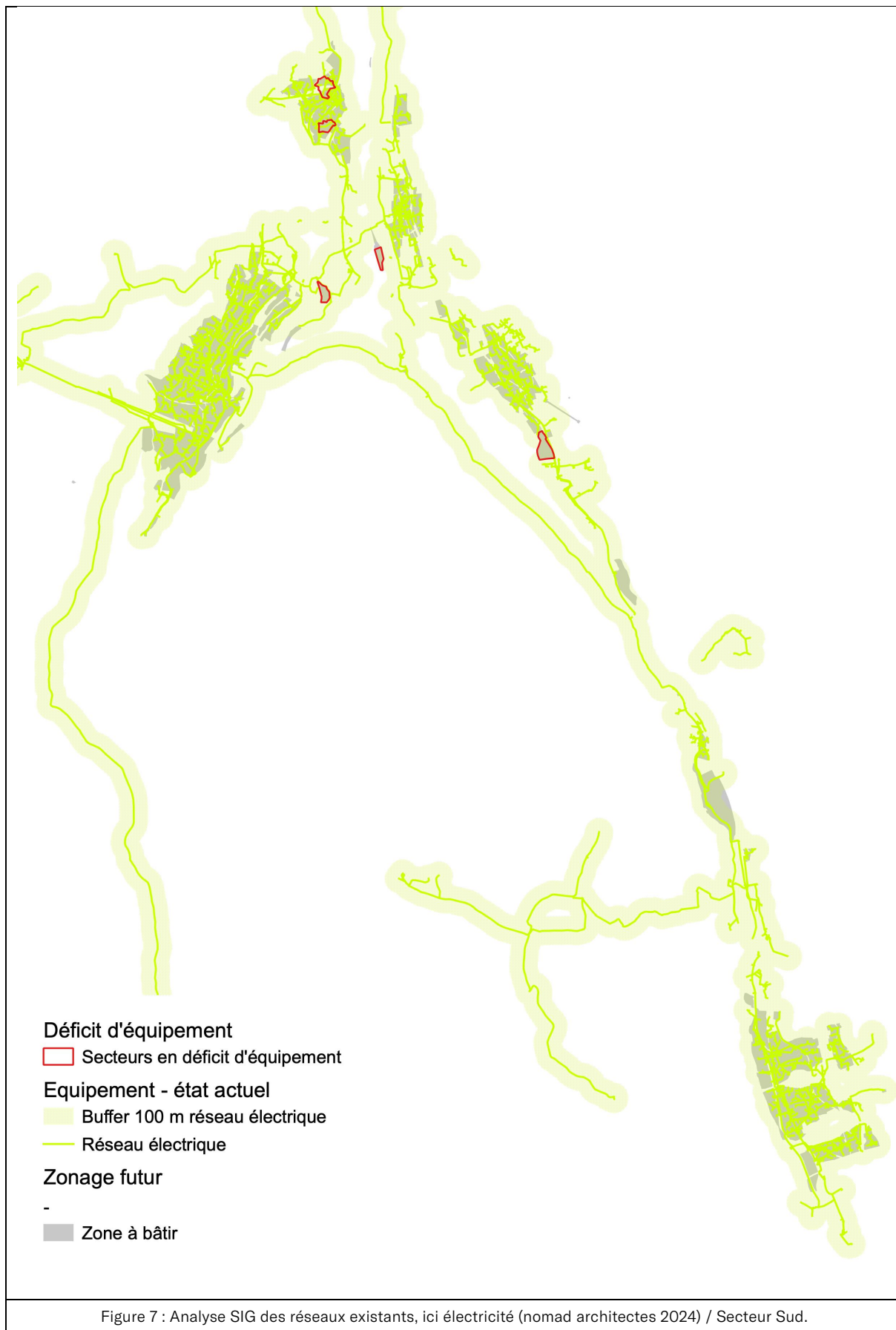


Figure 6 : Analyse SIG des réseaux existants, ici électricité (nomad architectes 2024) / Secteur Nord.



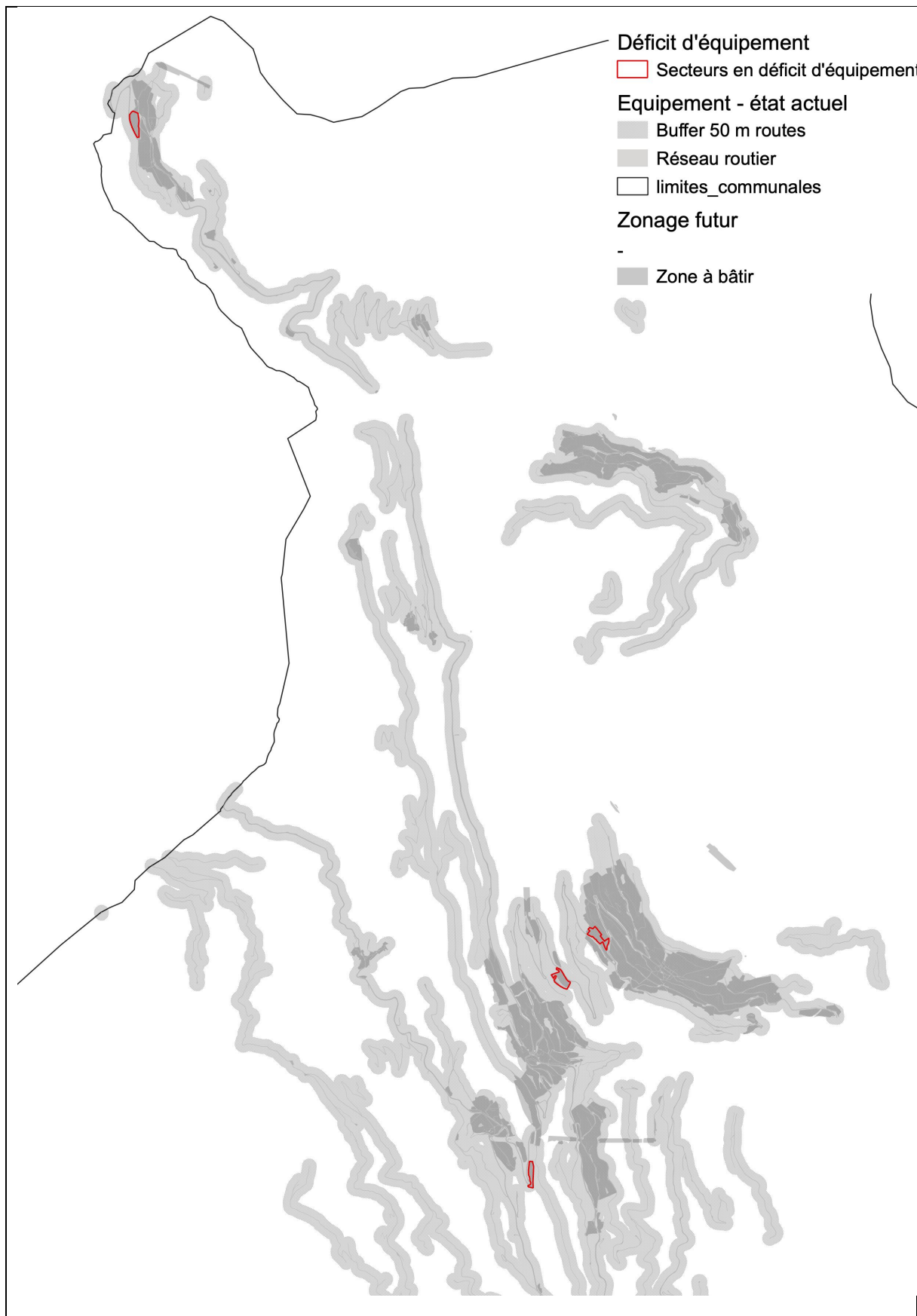


Figure 8 : Analyse SIG des réseaux existants, ici routier (nomad architectes 2024) / Secteur Nord.

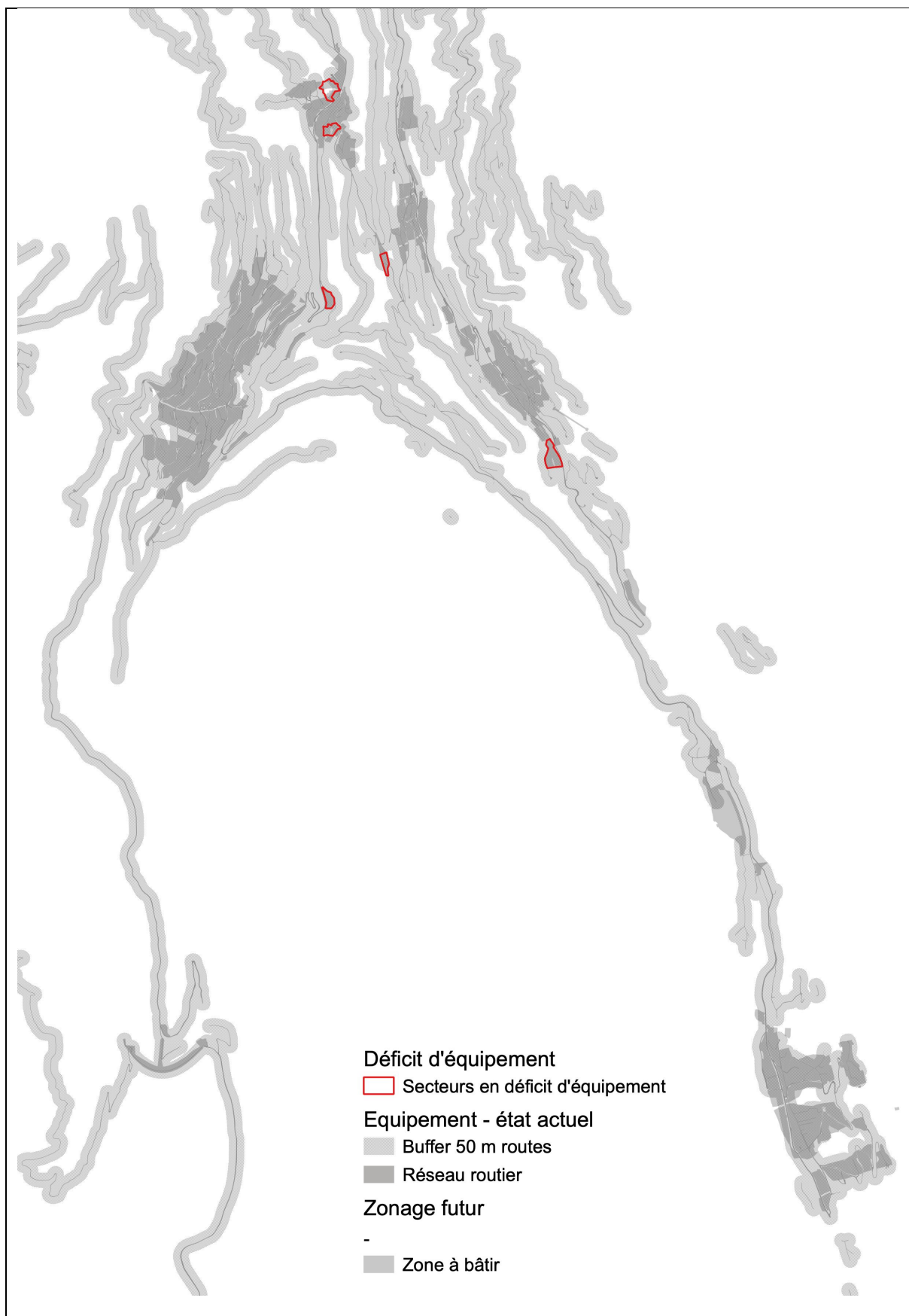


Figure 9 : Analyse SIG des réseaux existants, ici routier (nomad architectes 2024) / Secteur Sud.

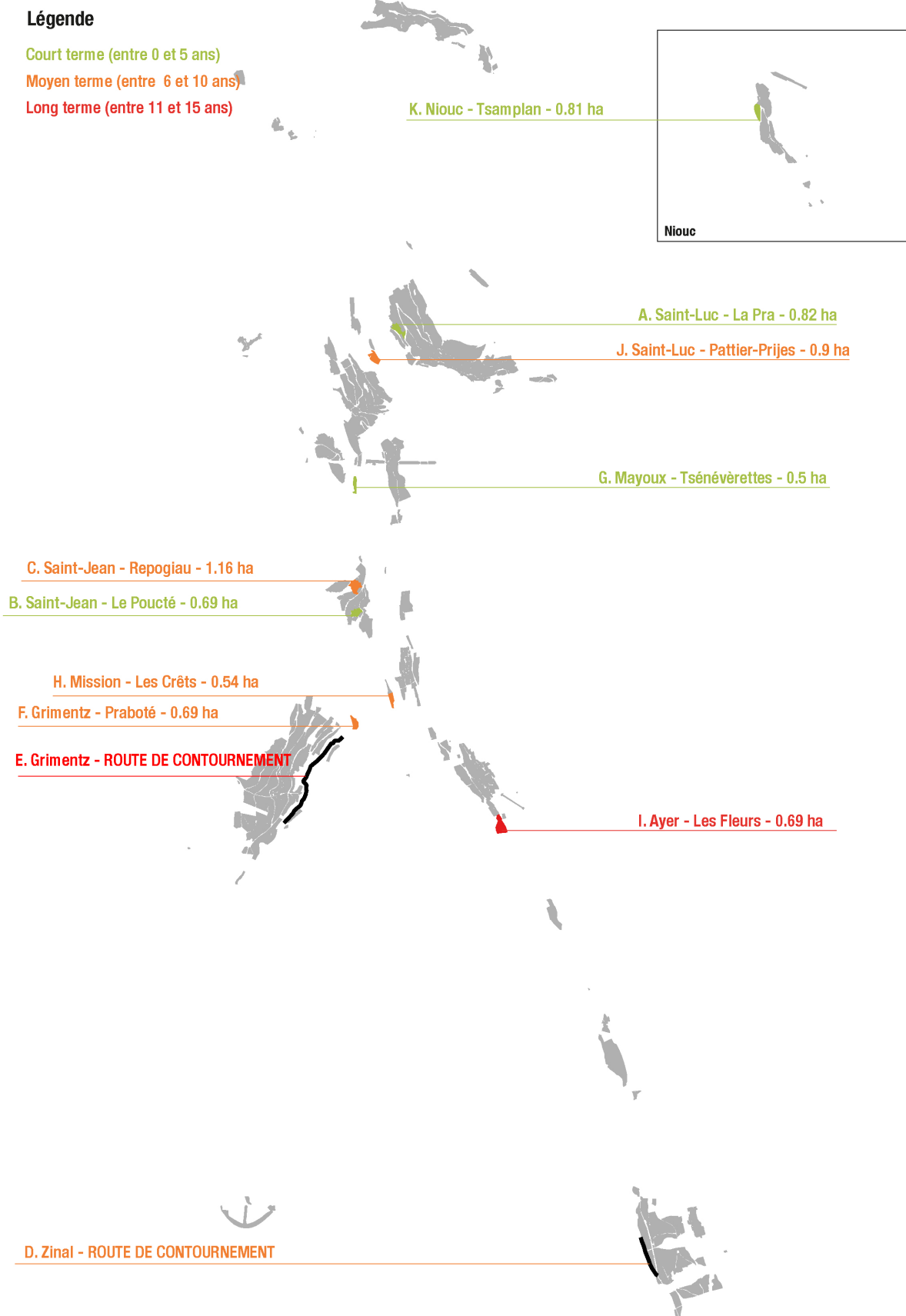


Figure 10 : Synthèse des secteurs à aménager (nomad architectes 2024).

A. Saint-Luc - La Pra - 1 hectare - P.A.D. prévu



Figure 11 : La Pra, principe d'aménagement de l'équipement (nomad architectes 2021).

B. Saint-Jean – Le Poucté – 1.34 hectare – P.A.D. prévu

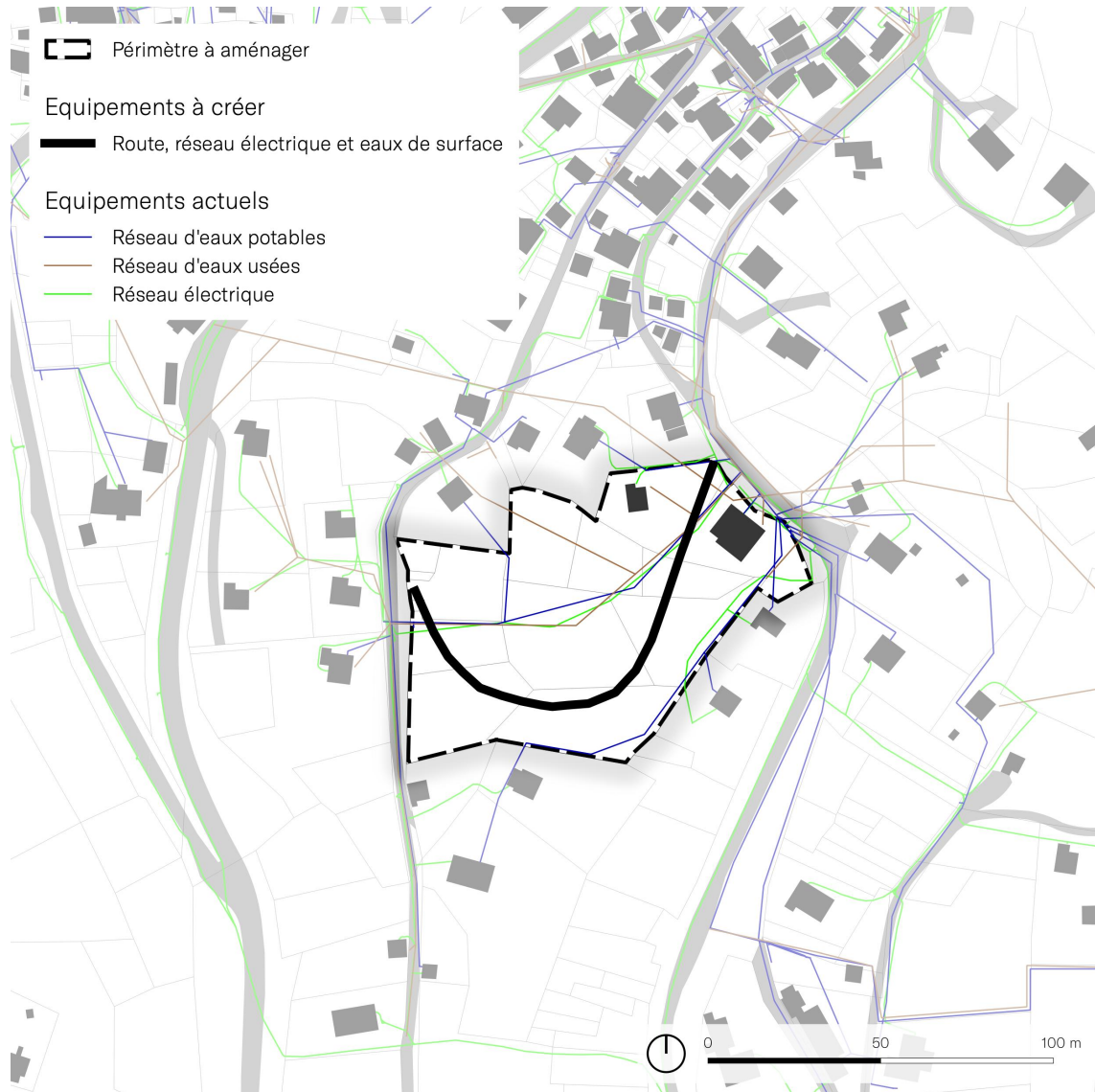


Figure 12 : Le Poucté, principe d'aménagement de l'équipement (nomad architectes 2021).

C. Saint-Jean – le Repogiau – 1.25 ha – P.A.D. prévu



Figure 13 : Le Repogiau, principe d'aménagement de l'équipement (nomad architectes 2021).

D. Zinal - La Barmette - 4.99 ha



Figure 14 : Zinal, principe d'aménagement de la route de contournement (nomad architectes 2021).

E. Grimentz – Route de contournement

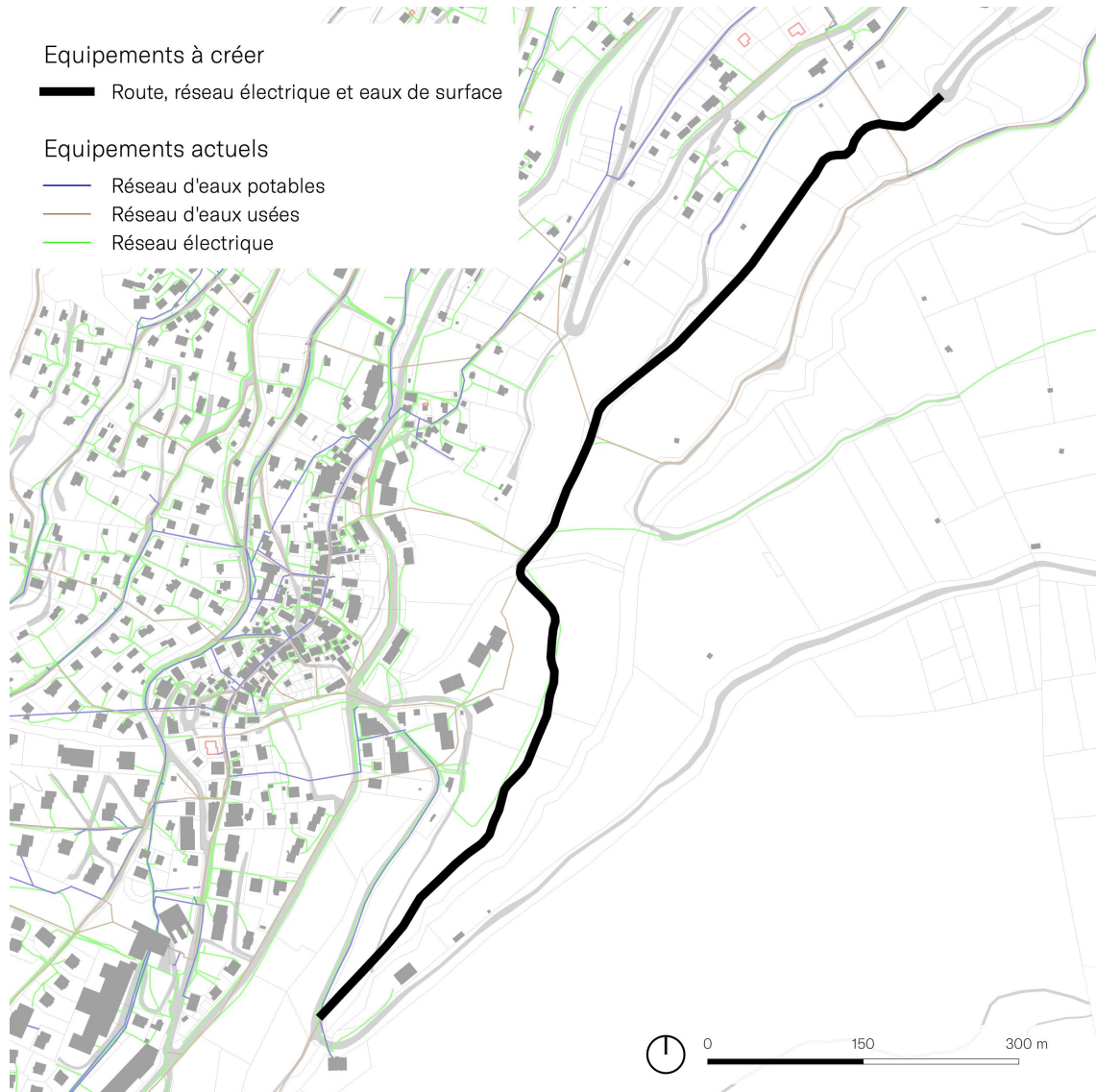


Figure 15 : Grimentz, principe d'aménagement de la route de contournement (nomad architectes 2021).

F. Grimentz – Praboté – 0.69 ha – P.A.D. prévu

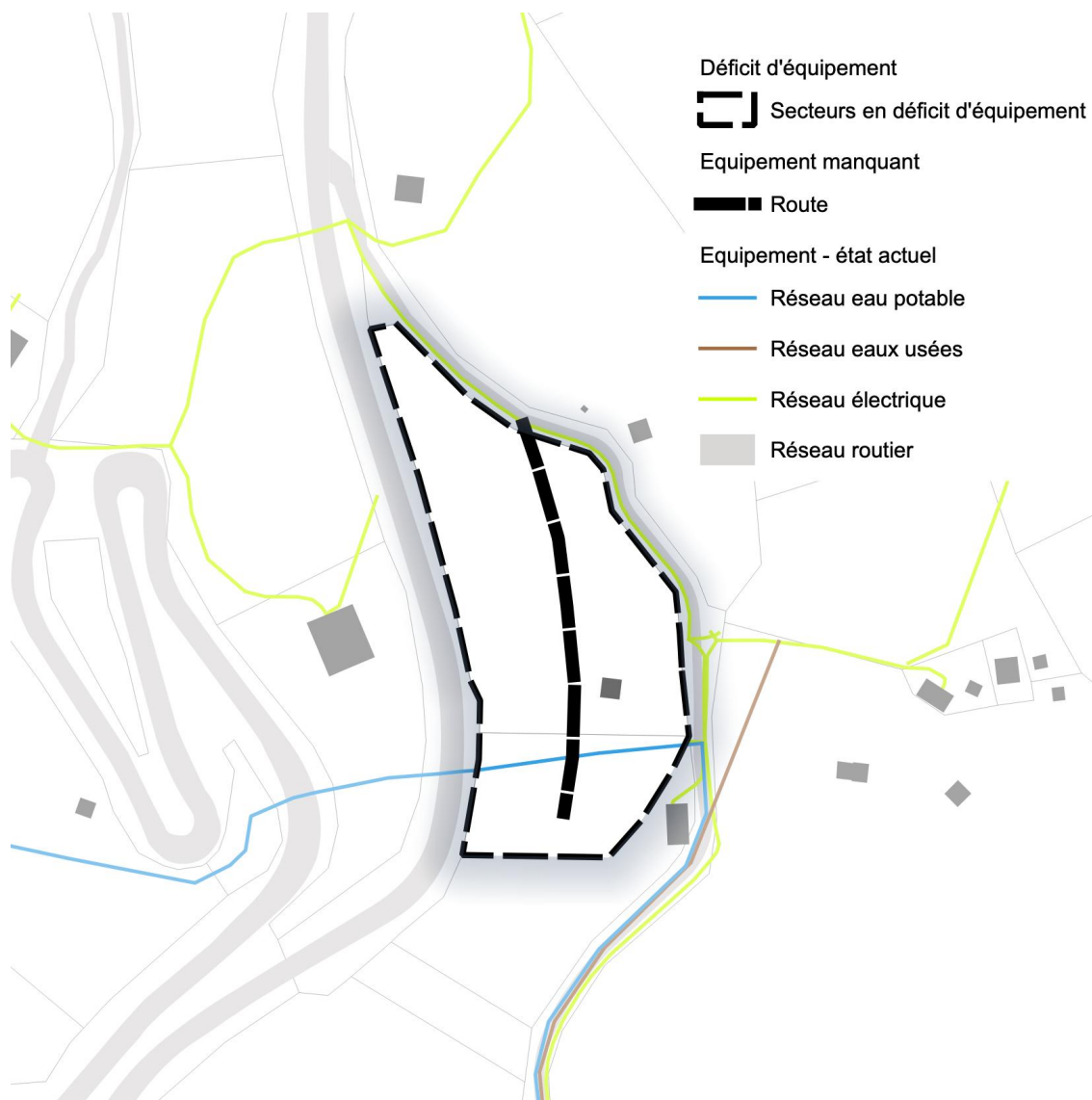


Figure 16 : Praboté, principe d'aménagement de l'équipement (nomad architectes 2024).

G. Mayoux - Tsénéverettes - 0.5 ha - P.A.D. prévu

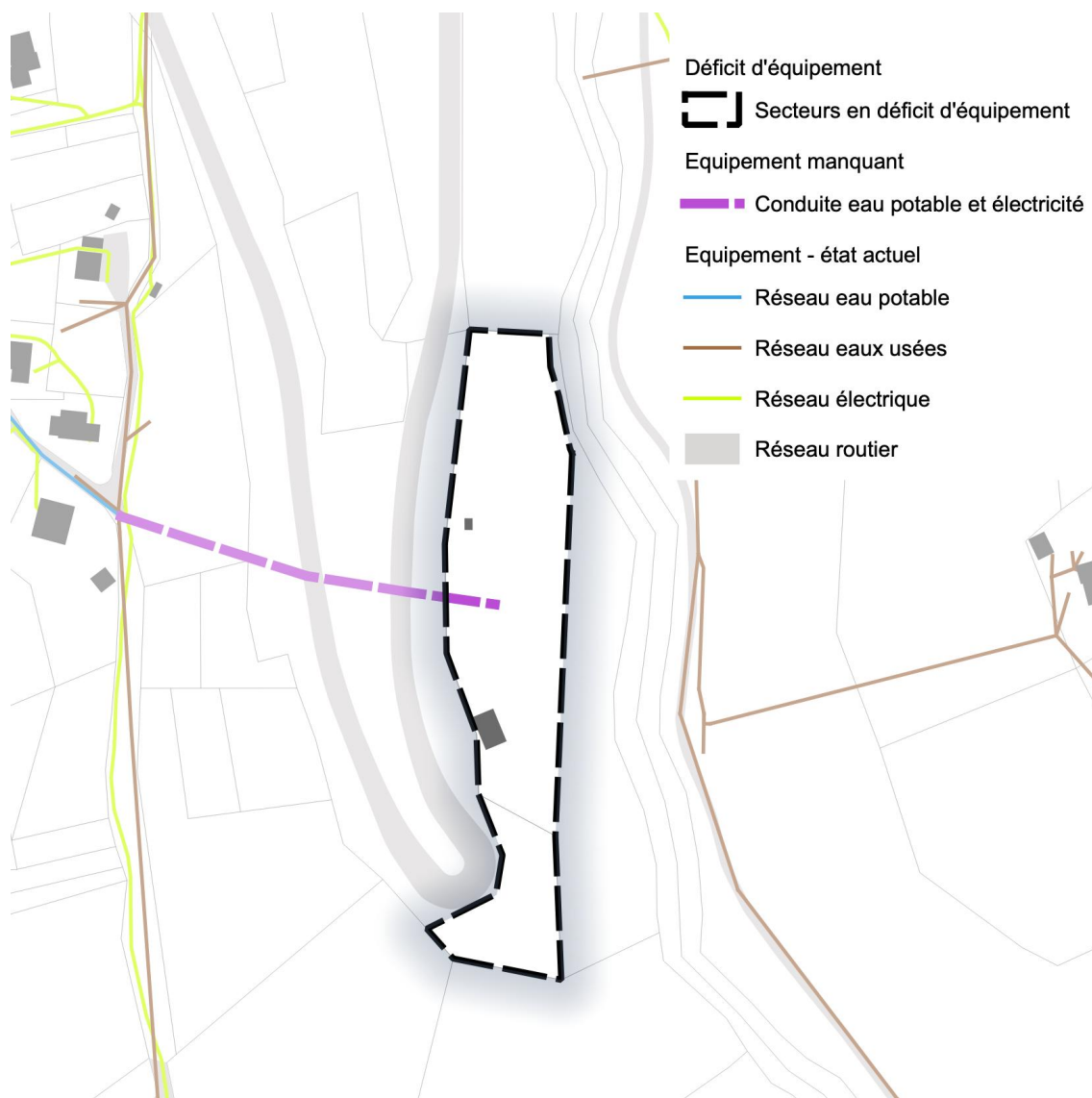


Figure 17 : Tsénéverettes, principe d'aménagement de l'équipement (nomad architectes 2024).

H. Mission – Les Crêts – 0.54 ha – P.A.D. prévu

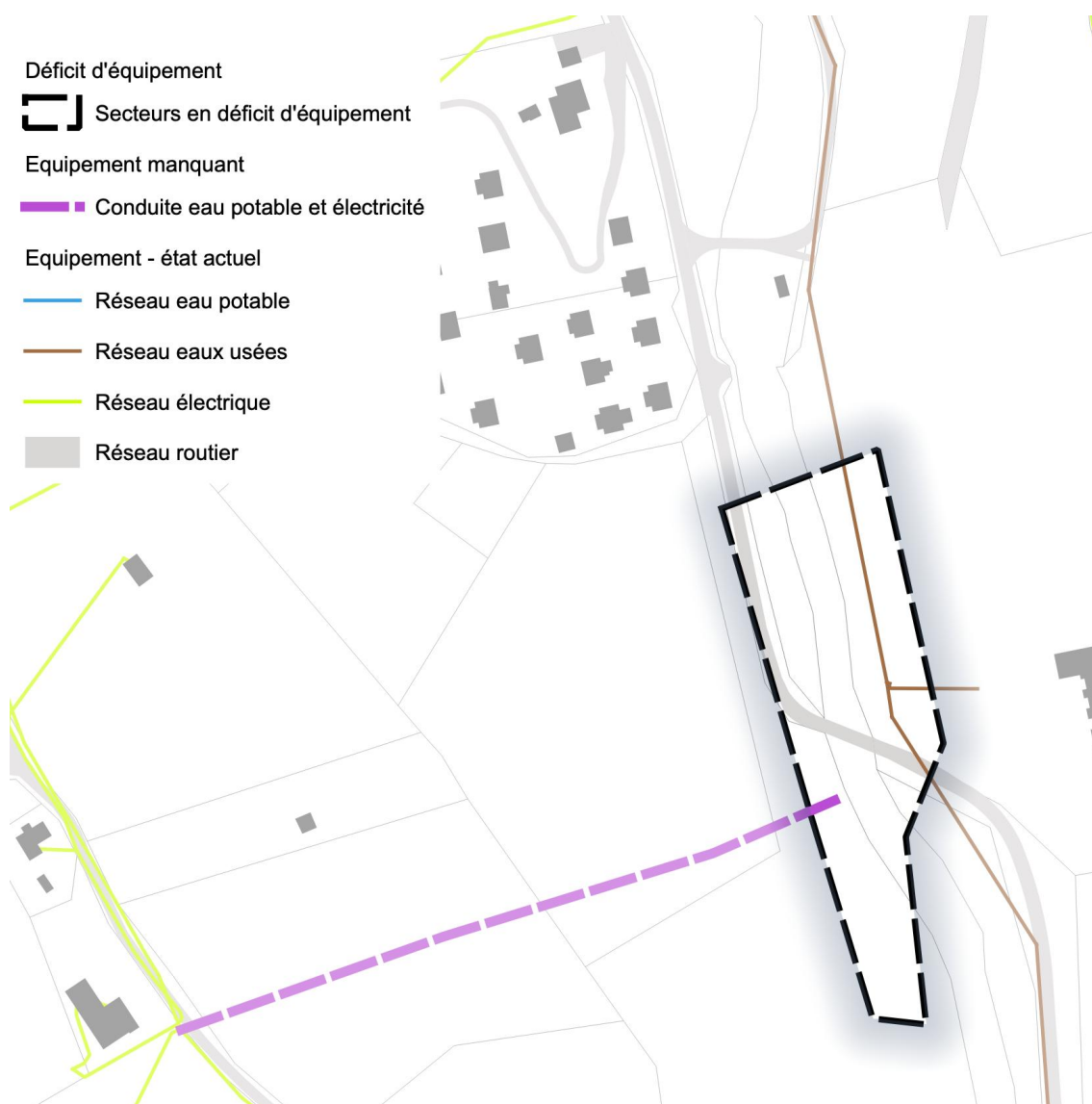


Figure 18 : Les Crêts, principe d'aménagement de l'équipement (nomad architectes 2024).

I. Ayer – Les Fleurs – 1.14 ha – P.A.D. prévu



Figure 19 : Les Fleurs, principe d'aménagement de l'équipement (nomad architectes 2024).

J. Saint-Luc – Pattier-Prijes – 0.3 ha – P.A.D. prévu



Figure 20 : Pattier-Prijes, principe d'aménagement de l'équipement (nomad architectes 2024).

K. Niouc – Tsamplan – 0.8 ha – P.A.D. prévu



Figure 21 : Tsamplan, principe d'aménagement de l'équipement (nomad architectes 2024).

4.2. Échelonnement temporel

Le phasage de la réalisation de l'équipement manquant permet d'une part d'orienter le développement des secteurs non bâtis et, d'autre part, de répartir les investissements. Il apparaît donc comme un aspect essentiel du programme d'équipement. Les communes, ayant estimé leurs besoins pour les 15 ans, doivent, de fait, équiper l'ensemble de leurs zones constructibles dans ce délai.

Dans la pratique, sont distinguées trois étapes :

- Court terme (< 5 ans)
- Moyen terme (5 à 10 ans)
- Long terme (>10 ans)

La création de l'équipement des 17 secteurs se temporalise de la manière suivante en fonction des priorités de développement arrêtées par la commune (à titre indicatif car les priorités sont susceptibles de se modifier selon les changements contextuels) :

- **Court terme**

Saint-Luc – La Pra / Saint-Jean – Le Poucté / Mayoux – Tsénéverettes / Niouc – Tsamplan.

- **Moyen terme**

Saint-Jean – Repogiau / Zinal - route de contournement Zinal / Grimentz – Praboté / Mission – Les Crêts / Saint-Luc – Pattier-Prijes /

- **Long terme**

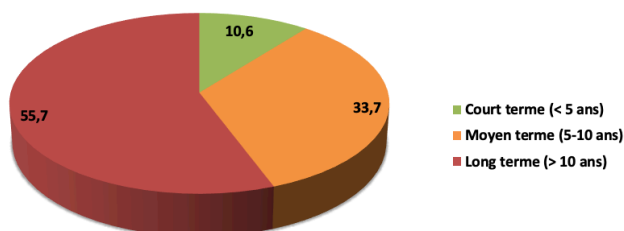
Grimentz - route de contournement / Ayer – Les Fleurs

Les coûts à la charge de la commune se répartissent donc de la manière suivante :

Court terme : 290'000.- / Moyen terme : 919'000.- / Long terme : 1'520'000.-

Total des investissements de la commune : 2'729'000.-, soit selon la population 2022 (2'700 habitants), à 67.28.- par an et par habitant.

Répartition des investissements publics (%)



5. Annexes

SECTEUR A - "LA PRA" - SAINT-LUC

Etat	Partiellement équipé	Surface	0.82 ha
Affectation	faible et moyenne densité	Indice	max 0.5 et min. 0.5

ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route	169	169 000	25 % de participation communale
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface	169	25 350	25 % de participation communale
Eaux usées			
Eau potable			
Conduites industrielles	169	16 900	25 % de participation communale
PAD (m ²)	8 200	24 600	sans participation de la commune
RPU (m ²)			
Autres			

TOTAL **235'850** **Participation communale** **52'813**

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR B - "LE POUCTE" - SAINT-JEAN

Etat	<input type="text" value="Partiellement équipé"/>	Surface	<input type="text" value="0.69 hectare"/>
Affectation	<input type="text" value="moyenne densité"/>	Indice	<input type="text" value="min 0.5"/>

ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route	147	147 000	25 % de participation communale
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface	147	22 050	25 % de participation communale
Eaux usées			
Eau potable			
Conduites industrielles	147	14 700	25 % de participation communale
PAD (m ²)	6 900	20 700	sans participation de la commune
RPU (m ²)			
Autres			

TOTAL **204'450** **Participation communale** **45'938**

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input checked="" type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input checked="" type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR C - "LE REPOGIAU" -SAINT-JEANEtat Surface Affectation Indice ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route	77	77 000	25% de participation communale
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface	77	11 550	25% de participation communale
Eaux usées	77	11 550	25% de participation communale
Eau potable			
Conduites industrielles	77	7 700	25% de participation communale
PAD (m ²)	11 600	34 800	sans participation de la commune
RPU (m ²)			
Autres			

TOTAL **142'600** **Participation communale** **26'950**

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR D - ROUTE CONTOURNEMENT" - ZINALEtat Surface Affectation Indice ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route	410	410 000	100 % de participation communale
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface	410	61 500	100 % de participation communale
Eaux usées			
Eau potable			
Conduites industrielles	410	41 000	100 % de participation communale
PAD (m ²)			
RPU (m ²)			
Autres			
TOTAL		512'500	Participation communale 512'500

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR E - ROUTE CONTOURNEMENT" - GRIMENTZEtat Surface Affectation Indice ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route	1160	1 160 000	100 % de participation communale
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface	1160	174 000	100 % de participation communale
Eaux usées			
Eau potable			
Conduites industrielles	1160	116 000	100 % de participation communale
PAD (m ²)			
RPU (m ²)			
Autres			
TOTAL		1450'000	Participation communale 1450'000

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR F - "PRABOTE" - Grimentz

Etat	<input type="text" value="Partiellement équipé"/>	Surface	<input type="text" value="0.69 hectare"/>
Affectation	<input type="text" value="Zone artisanale"/>	Indice	<input type="text" value="-"/>

ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route	110	110 000	25% de participation communale
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface			
Eaux usées			
Eau potable			
Conduites industrielles			
PAD (m ²)	6 852	20 556	sans participation de la commune
RPU (m ²)			
Autres			

TOTAL **130'556** **Participation communale** **27'500**

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR G- "TSENEVERETTES" MayouxEtat Surface Affectation Indice ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route			
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface			
Eaux usées			
Eau potable	110	16 500	100 % à charge de la commune, propriétaire du terrain.
Conduites industrielles	110	11 000	Réseau électrique (100 % à charge de la commune).
PAD (m ²)	5 028	15 084	100 % à charge de la commune, propriétaire du terrain.
RPU (m ²)			
Autres			

TOTAL **42'584** **Participation communale** **42'584**

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR H- " Les Crêts" Mission

Etat	<input type="text" value="Partiellement équipé"/>	Surface	<input type="text" value="0.54 hectare"/>
Affectation	<input type="text" value="Zone artisanale"/>	Indice	<input type="text" value="-"/>

ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route			
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface			
Eaux usées			
Eau potable	200	30 000	25% de participation communale
Conduites industrielles	200	20 000	Réseau électrique. 25% de participation communale
PAD (m ²)	5 365	16 095	25% de participation communale
RPU (m ²)			
Autres			
TOTAL		66'095	Participation communale 16'524

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR I- "LES FLEURS -AYER

Etat	<input type="text" value="Partiellement équipé"/>	Surface	<input type="text" value="1.14 hectare"/>
Affectation	<input type="text" value="Zone artisanale"/>	Indice	<input type="text" value="-"/>

ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route	230	287 500	25% de participation communale / majoration 50 % travaux spéciaux
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface			
Eaux usées			
Eau potable			
Conduites industrielles			
PAD (m ²)	6 852	20 556	sans participation de la commune
RPU (m ²)			
Autres			
TOTAL		308'056	Participation communale 71'875

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR J- "PATTIER-PRIJES" SAINT-LUC

Etat	<input type="text" value="Non équipé"/>	Surface	<input type="text" value="0.9 hectare"/>
Affectation	<input type="text" value="Zone artisanale"/>	Indice	<input type="text" value="-"/>

ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route	245	245 000	
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface			
Eaux usées	150	22 500	100 % à charge de la commune, propriétaire majoritaire du terrain.
Eau potable	175	26 250	100 % à charge de la commune, propriétaire majoritaire du terrain.
Conduites industrielles	150	15 000	Réseau électrique. 100 % à charge de la commune, propriétaire majoritaire du terrain.
PAD (m ²)	8 970	26 910	100 % à charge de la commune, propriétaire du terrain.
RPU (m ²)			
Autres			

TOTAL **335'660** **Participation communale** **335'660**

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input checked="" type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %

SECTEUR K- "TSAMPLAN" NioucEtat Surface Affectation Indice ETAT DE L'EQUIPEMENT ET ESTIMATION DES COÛTS

Type	Longueur	Coûts	Remarques
Route	124	124 000	100 % à charge de la commune, propriétaire du terrain.
Am. Domaine public			
Chemins piétonniers			
Eaux de surface			
Eaux usées			
Eau potable			
Conduites industrielles			
PAD (m ²)	8 066	24 198	100 % à charge de la commune, propriétaire du terrain.
RPU (m ²)			
Autres			

TOTAL **148'198** **Participation communale** **148'198**

ETAT DE LA PLANIFICATION

Zone à aménager	<input type="checkbox"/>		
Plan d'aménagement détaillé	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Remembrement parcellaire	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan de quartier	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Plan d'alignement	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé
Rectification de limites	<input type="checkbox"/> obligatoire	<input type="checkbox"/> en cours	<input type="checkbox"/> réalisé

PRIORITE D'EQUIPEMENT

I: court terme (<5 ans) II: moyen terme (5-10 ans) III: long terme (>10 ans)

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Frais de planification et de réalisation, seulement les infrastructures au service des habitation du quartier, hors PAD et RPU

10% - réalisation anticipée 25% - selon le programme arrêté autre %